Emeutes de 2005 : deux policiers mis en examen

30/07/2009 à 12h50

Deux gardiens de la paix sont mis en examen pour "non-assistance à personnes en danger" et pourraient comparaître en correctionnelle dans le courant de 2010. Le 27 octobre 2005, trois adolescents poursuivis par des policiers s'étaient réfugiés dans un transformateur EDF de Clichy-sous-Bois, en Seine-Saint Denis, près de Paris.

La procédure a établi qu'il y avait eu deux poursuites successives de jeunes par des policiers. Elle a certes confirmé une intrusion préalable sur un chantier privé mais sans pouvoir l'imputer aux victimes.

L'hypothèse d'une responsabilité policière est bien retenue, sur le fondement d'enregistrements de conversations radio lors du drame, saisies et versées au dossier d'instruction.

Le premier mis en examen est un gardien de la paix présent sur le terrain. Selon ces enregistrements, il déclare notamment trois fois à ses collègues avoir vu les deux jeunes gens se diriger vers le transformateur EDF et lance : "S'ils rentrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau."

Le second mis en examen est un policier qui a reçu les alertes à la salle de contrôle.

Il est reproché aux policiers de ne pas avoir prévenu EDF pour que l'électricité soit coupée dans le transformateur. Leur défense nie toute infraction. Source